

AR Prefecture

063-216300566-20260904-2026_69-DE
Reçu le 07/09/2026
Publié le 07/09/2026

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 4 septembre 2026

L'an **deux mille vingt-six** le **vendredi 4 septembre** à **20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué le 28 août 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : Mmes AUBRY Marie-Ange, CHEROUX Yvette, VEYSSIERE Christine, BOSQUET Marion, Mrs DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, VAISSE Bernard et GACOIN Damien.

Absents ayant donné pouvoir : M. FOUGÈRE Gilles à M. DUGNAS Sébastien, M. AUJARDIAS René à M. BONNET Christian et Mme GRAZON Roseline à Mme AUBRY Marie-Ange.

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme AUBRY Marie-Ange

Délibération N°2026_69

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du conseil municipal du 17 juillet 2026

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal du conseil en date du 17 juillet 2026 leur a été transmis avec la convocation et le soumet à leur approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➔ **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2026.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat

Le secrétaire de séance
Marie-Ange AUBRY



Le Maire,
Sébastien DUGNAS

